

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Le chemin de fer de la Mure. — Le Drac. — L'usine hydro-électrique d'Avignonnet. — Le barrage. — Le canal d'aménée. — La chambre de distribution. — Les turbines et les dynamos. — Exécution des travaux. — La transmutation de la houille blanche.

Quels sont ceux de nos compatriotes qui ne connaissent pas la ligne si pittoresque de chemin de fer de Saint-Georges-de-Comiers à Lamure? Les ingénieurs se sont plu à accumuler, sur ce parcours relativement peu étendu, toutes les difficultés de construction, tous les genres d'œuvre d'art, murs de soutènement, viaducs droits et courbes, tunnels, tranchées profondes, de manière à exciter l'intérêt et l'étonnement admiratif du voyageur à chaque tour de manivelle de la locomotive.

La ligne suit, dans une grande partie de son trajet, la gorge abrupte au fond de laquelle mugissent les eaux écumantes du Drac. Tantôt elle apparaît sur la crête des monts, puis disparaît dans les entrailles du roc, pour surgir un peu plus loin à l'air libre; tantôt elle s'accroche en encorbellement sur le flanc de la montagne, suspendue dans le vide, à 300 pieds au-dessus du torrent; elle franchit une profonde vallée sur son viaduc circulaire pour disparaître de nouveau dans les profondeurs souterraines et débouche sur un second viaduc de hauteur vertigineuse qui surplombe celui qui l'a précédé. C'est une suite ininterrompue de sites pittoresques, d'ouvrages merveilleux, de paysages indescriptibles, qui se déroulent incessamment dans le champ d'un kaléidoscope véritablement féérique.

Maintenant, le sifflet strident de la locomotive ne viendra plus se mêler aux mugissements du Drac, ni le panache blanc du cheval d'acier s'accrocher aux fines aiguilles des sapins. Depuis un an, en effet, la vapeur a été remplacée par l'énergie empruntée à l'usine hydro-électrique d'Avignonnet, établie sur le Drac, par la Société Grenobloise de Force et Lumière. L'énergie utilisée pour la traction du chemin de fer ne constitue d'ailleurs que la cinquième partie de la force motrice développée dans cette nouvelle station électrique qui présente un grand intérêt à divers points de vue.

Le Drac est un cours d'eau qui n'est pas des plus commodes à manier; d'un caractère brusque et inégal, il est sujet à des crues subites et formidables, très difficiles à maîtriser. Son débit à l'étiage varie de 20 à 25 mètres cubes; en eaux moyennes, il est de 110 mètres cubes et il peut atteindre 800 et 1000 mètres cubes dans certaines crues exceptionnelles.

Ces difficultés justifiaient sans doute une certaine méfiance à l'égard du Drac, et ce n'est que dans ces derniers temps que l'on a songé à utiliser la puissance très considérable de ce torrent. La première utilisation, qui remonte à quelques années seulement, est celle des chutes de Champ; celle des chutes d'Avignonnet, toute récente, constitue la seconde application qui sera vraisemblablement suivie de plusieurs autres.

* *

La région voisine de la passerelle d'Avignonnet se prête admirablement à la plantation d'un barrage, car le Drac s'y trouve profondément encaissé entre deux parois rocheuses à très forte déclivité. C'est exactement à 900 mètres en amont de cette passerelle qu'a été établi le barrage, en travers du lit de la rivière, relevant le niveau de l'eau de manière à créer une chute de 23 mètres et à constituer un réservoir de 1.500.000 mètres cubes environ. La chute effective recueillie par les turbines est ainsi de 23^m30 en basses eaux et de 18^m50 en hautes eaux, ce qui correspond à des puissances respectives de 4700 et 7400 chevaux.

L'ouvrage en arc de cercle de 200 mètres de rayon vient s'ancrer à la base des murailles de pierre qui bornent les deux rives. Son épaisseur est de 4^m75 à la crête et de 23^m90 à la base; son développement est de 60 mètres au couronnement et de 45 mètres au niveau du lit du torrent.

Il a été construit entièrement en béton de ciment de la Porte de France, composé de 300 kilogrammes de ciment, 0^m3400 de sable lavé et 0^m3800 de gravier, par mètre cube. Ce dosage adopté pour les fondations, a été modifié pour la partie en élévation, en réduisant à 200 kilogrammes la proportion de ciment. La surface de la masse de béton a été ensuite recouverte d'un revêtement de moellons de calcaire dur, faisant saillie de distance en distance, de telle sorte que le mur présente l'aspect d'une râpe gigantesque, dont les aspérités brisent les lames liquides, réduisent la vitesse et préviennent le corps du barrage des corrosions destructives.

L'ouvrage ne put être fondé sur le rocher, car le Drac a peu à peu entassé des graviers et des fragments de rocs sur une grande hauteur au-dessus du fond rocheux. Cette couche fut toutefois jugée suffisamment incompressible et imperméable pour servir d'assise au mur de barrage. Néanmoins on devait redouter les affouillements qu'aurait pu produire la nappe d'eau déversante, tombant en cascade à l'aval, sur le radier relativement meuble du lit de fondation. Pour prévenir une pareille éventualité évidemment désastreuse pour la sécurité de l'ouvrage, ce radier fut continué à l'aval, par un grand dallage en béton armé, qui se relevant légèrement de manière à lancer la nappe liquide dans le lit naturel de la rivière, un peu à la façon de la « flèche humaine » qui dans nos jeux de cirque, remplace aujourd'hui le *looping the loop* complètement démonétisé à l'heure actuelle.

Quand il s'agit de cours d'eau torrentiels comme le Drac, qui charrient, surtout à l'époque des grandes crues, une quantité considérable de matériaux, il est nécessaire de se ménager le moyen de balayer les graviers et limons qui tendent constamment, par de nouveaux apports, à combler le réservoir formé en amont du barrage. A cet effet, on a pratiqué sur la rive gauche un canal de décharge creusé en partie dans le rocher, dont l'entrée, de 9 mètres de largeur, est fermée par une vanne métallique équilibrée et commandée par un treuil électrique. En soulevant cette vanne au moment des hautes eaux, on déterminera des chasses puissantes qui permettront de débayer rapidement les matériaux déposés en amont par les eaux.

* *

Le bassin de prise d'eau est creusé dans le rocher sur la rive gauche du Drac; il est séparé de la rivière par une grille de 100 mètres carrés de surface, placée en prolongement du bajoyer

de rive du canal de décharge. C'est de ce bassin de prise d'eau que part le canal d'amenée qui conduit le fluide moteur à l'usine hydraulique.

Ce canal, d'une longueur totale de 840 mètres, est complètement souterrain. Il se développe en formant un coude très prononcé sur la rive gauche du Drac. Sa section utile, semblable à celle d'un tunnel, est de 15,40 mètres carrés, il peut débiter 38 à 40 mètres cubes par seconde. Le débit de l'eau dans le canal d'amenée est réglé par une double vanne établie à l'entrée du tunnel, mais l'eau en excès est évacuée dans tous les cas par un déversoir en galerie, aménagé à 200 mètres en amont de l'usine et qui entre en fonctionnement d'une manière automatique, dès que le niveau normal est dépassé dans la chambre de distribution aux turbines. Cette chambre où vient aboutir le canal d'amenée est creusée dans le rocher. Elle présente une forme rectangulaire et elle est divisée en deux parties dans le sens de sa longueur par une murette supportant une grille à barreaux serrés. L'eau débouche dans le premier compartiment qui sert de dernière chambre de décantation. Un canal de purge soudé latéralement à cette chambre permet de la nettoyer et de rejeter les sables et limons dans le canal de fuite auquel il aboutit.

Les sept conduites forcées alimentant autant de turbines sont scellées dans le mur de bajoyer d'avant de la chambre de distribution. Ces conduites en tôle d'acier doux sont pourvues de vannes servant à interrompre l'accès de l'eau aux turbines; elles sont, en outre, surmontées d'une cheminée dont le sommet correspond au niveau de la chambre de distribution et qui permet l'entrée de l'air, en cas de vidange brusque pouvant déterminer un vide partiel à l'intérieur des conduites.

Il n'y a encore, actuellement, que cinq turbines en place; ces turbines commandent autant de dynamos accouplées directement sur le prolongement de leur arbre horizontal. Quatre de ces générateurs d'énergie électrique engendrent des courants alternatifs à trois phases, tels que ceux qui sont utilisés par la Société de Jonage à Lyon, mais à une tension bien supérieure de 15.000 volts, qui est ensuite élevée à 30.000 volts par l'intermédiaire de transformateurs. Ces dynamos sont destinées au service de distribution de force et de lumière.

Les deux autres génératrices, qui fournissent le courant nécessaire à la traction sur le chemin de fer de la Mure, sont des dynamos à courant continu de la maison Thury de Genève.

L'eau, après avoir transmis son énergie aux turbines, s'écoule par un canal de fuite latéral, qui s'étend parallèlement au Drac sur une longueur de 120 mètres environ.

On conçoit que, dans la situation exceptionnelle où se trouvait l'emplacement des travaux et en présence d'un torrent d'allure aussi sauvage que le Drac, l'exécution de pareils ouvrages a présenté des difficultés toutes particulières. Il fallut, en effet, descendre tous les matériaux de construction, ciment, chaux, bois, fer et autres au fond de la gorge de 300 mètres de profondeur. A cet effet, on installa un transporteur aérien avec câble d'aller et de retour, pour les bennes montantes et descendantes, entre l'embranchement du chemin de fer de la Mure et le bas de la montagne. Le câble tracteur était actionné par un moteur à pétrole placé à la station supérieure de la descenderie. De la station inférieure partait un petit chemin de fer Decauville qui transportait les matériaux aux différents chantiers du barrage, du tunnel et de l'usine.

Les bennes transportées ainsi ne dépassaient pas le poids de 1500 kilos; pour les pièces plus lourdes pouvant atteindre 5 tonnes, telles que les bâches des turbines par exemple, elles durent être descendues à mi-hauteur par un chemin de mulet et de

la conduite jusqu'au fond de la gorge par un câble pouvant supporter une charge de 7000 kilos.

Les plus grandes difficultés se présentèrent pour la construction du barrage; on avait d'abord songé à exécuter les fondations sur toute la longueur du lit de la rivière en même temps. A cet effet, on avait creusé, dans le roc, au niveau du lit du Drac, une galerie de dérivation, où l'eau du torrent était détournée par des batardeaux de gros blocs construits en avant du barrage. Mais les batardeaux furent emportés à deux reprises différentes par des crues subites qui se produisirent inopinément en pleine saison d'hiver. On décida donc de construire le barrage en deux fois, successivement sur chacune des moitiés de la largeur du lit de la rivière.

La construction de la première partie ne souffrit aucune difficulté, le Drac trouvant son passage dans la seconde moitié libre du lit et dans la galerie de dérivation. Les fondations de l'autre partie occasionnèrent beaucoup plus de peine, car de fortes crues survinrent dans lesquelles l'eau ne pouvant trouver un écoulement suffisant, bien qu'on eût encore ménagé une ouverture de 7 mètres carrés dans la première section du barrage, désorganisa les chantiers à plusieurs reprises.

Lorsque le barrage fut complètement achevé, il fallut procéder à la fermeture de la galerie de dérivation. Le problème était assez complexe, car il fallait, tout en construisant un bouchon obturateur capable de résister à la pression de l'eau, après le remplissage du réservoir, ne pas priver d'eau, néanmoins, les réservoirs placés en aval. La difficulté fut résolue d'une manière ingénieuse. On éleva d'abord une plate-forme de manœuvre en maçonnerie au-dessus de l'arc de tête de la galerie. On descendit ensuite horizontalement, au moyen de câbles d'acier et de trauils, des tuyaux de tôle d'acier de 40 millimètres de diamètre intérieur remplis de béton. Ces tuyaux disposés à l'entrée de l'ouverture de la galerie et dirigés suivant son axe constituaient ainsi un cône, venant se présenter comme un bouchon à l'entrée du goulot d'une bouteille. Mais ledit bouchon n'était pas étanche, grâce à des bagues dont les tuyaux étaient munis et qui maintenaient entre eux un intervalle de quelques centimètres. L'eau pouvait s'écouler ainsi en quantité suffisante pour l'alimentation des riverains d'aval, tout en permettant au réservoir de se remplir.

On compléta ensuite la fermeture en jetant en avant du cône un certain nombre de sacs pleins de sable mélangé à du ciment prompt. On arriva ainsi à rendre à peu près étanche le cône de fermeture qui ne tardera pas à présenter une étanchéité complète lorsque le colmatage naturel se sera effectué par l'apport des sables et limons incessants.

Ces travaux si importants ont été exécutés dans l'espace de quatre ans environ, de 1899 à 1902. C'est un nouvel exemple très intéressant de ces installations hydrauliques qui tendent à se multiplier chaque jour davantage dans nos belles montagnes du Dauphiné et de la Savoie. Grâce à elles, ces régions, déjà si favorisées par la magie de leurs sites enchanteurs, seront encore enrichies des œuvres du génie industriel qui sait actuellement transformer la houille blanche, dont l'exploitation se fait à ciel ouvert sur les sommets des Alpes, en produits de toute nature et en opérations fertiles au point de vue de la prospérité économique du pays.

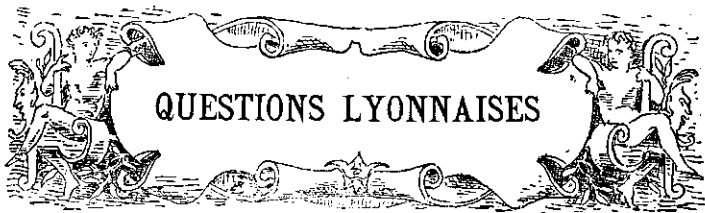
DARYMON.

AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.





LE FUTUR QUARTIER MONCEY

DÉTAIL DU TRACÉ

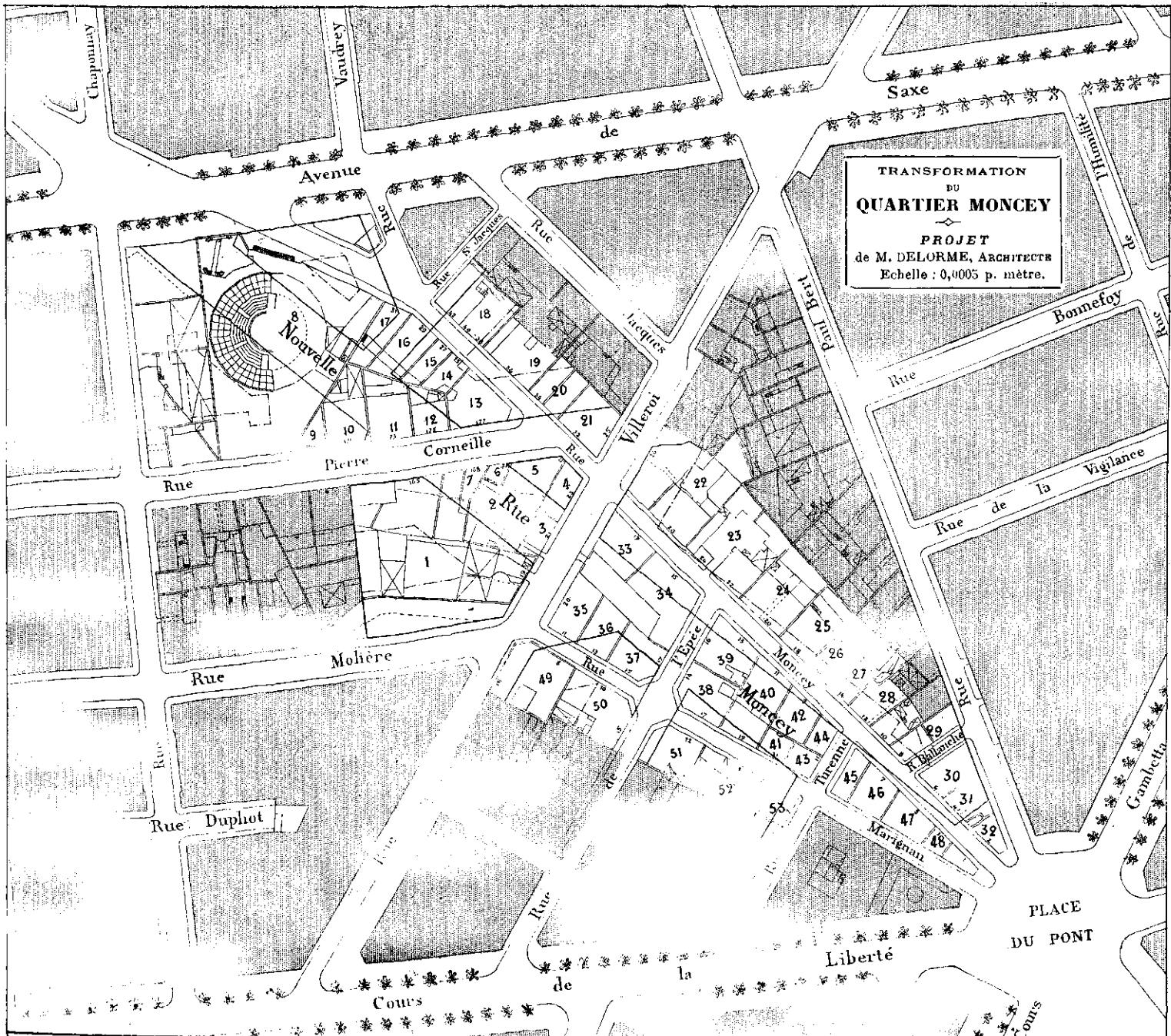
Nous examinerons aujourd'hui la question du tracé proposé par la Société Delorme.

la rue Pierre-Corneille, toute possibilité d'extension étant complètement mise de côté pour les autres.

C'est ainsi que la rue Molière, qui, logiquement, devrait se joindre à la rue de la Vigilance, se terminera à la nouvelle rue Moncey, en formant avec elle un carrefour triangulaire, et sans qu'il soit possible de réaliser plus tard son prolongement, car elle se heurtera aux constructions nouvelles.

Il en sera de même pour les rues de l'Épée et de Turenne, mais, pour ces petites artères, il faut reconnaître qu'un prolongement serait inutile.

Décrivons, d'ailleurs, d'une façon plus complète, les diverses particularités du tracé du nouveau quartier.



Sous le rapport de l'économie de dépenses, le projet est fort bien conçu ; les démolitions d'immeubles sont réduites au strict nécessaire et les alignements, sur certaines portions des masses, ne sont pas modifiés, au risque, cependant, de produire un effet disgracieux, quand il en coûterait trop pour les rectifier.

D'autre part, le projet laisse de côté le prolongement des rues transversales, se bornant à en préparer l'exécution ultérieure pour

La nouvelle rue Moncey prendra naissance un peu en reculement de la place du Pont, en absorbant la rue de Marignan et le pâté de maisons compris entre cette voie et l'ancienne rue. Il faut remarquer que, contrairement à l'ancien projet municipal, l'immeuble de la grande brasserie qui fait l'angle du cours de la Liberté doit rester intact ; il était évidemment préférable de ne pas s'astreindre à la dépense considérable qu'eût exigée l'expropriation de cet im-

meuble, mais les promoteurs du projet, soucieux, sans doute, d'utiliser le mieux possible les surfaces à bâtir du côté sud, ont cru bon de rétrécir, à 18 mètres de largeur, l'entrée de la nouvelle rue à son débouché sur la place du Pont.

Rien ne les obligeait à adopter ce rétrécissement regrettable à un carrefour où la circulation sera des plus intenses, et, si le désir de construire une façade convenable entre la rue Moncey et la rue Paul-Bert leur faisait rechercher un développement supplémentaire, il était plus simple de l'établir en reculant la façade, au besoin, jusqu'à la petite rue Ballanche en amorçant l'élargissement futur de la rue Paul-Bert.

L'axe de la nouvelle rue Moncey rejoindra la direction du tronçon actuel, situé au delà de l'avenue de Saxe, à peu près à son intersection avec l'axe de cette dernière artère, en traversant l'emplacement du vieux cirque Rancy; la rue Saint-Jacques, qui se détachera un peu au delà de la rue Pierre-Corneille, sera élargie à 11 mètres dans la portion qui rejoint l'avenue.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les auteurs du projet se sont généralement bornés à amorcer l'élargissement de quelques-unes des rues transversales en négligeant le prolongement des rues Molière et Pierre-Corneille, de même que l'élargissement de la rue Paul-Bert qui, pourtant, deviendra de plus en plus passagère.

Certes! nous ne pouvons pas en faire un grief aux promoteurs de la réfection du quartier Moncey, car il ne peut raisonnablement pas venir à l'idée de leur imposer une transformation complète, qui ne peut se faire qu'à frais non récupérés et qui ne regarde que la Ville; mais nous avons voulu signaler l'insuffisance du programme, afin que l'on puisse se demander s'il ne conviendrait pas d'achever une fois pour toutes l'amélioration de cette partie du vieux Lyon, en obtenant de la Municipalité, sous une forme ou sous une autre, une part contributive plus importante.

Le quartier en vaut la peine, et nous sommes convaincus qu'il ne faudrait pas hésiter à prévoir plus grand, l'état actuel de nos finances municipales fût-il en aussi mauvaise posture qu'on le dit, ce qui est d'ailleurs fort problématique.

Il nous paraît donc intéressant de dire aux auteurs du projet :

Quelles seraient les dépenses supplémentaires pour achever la réfection du quartier, par exemple en prolongeant les deux rues Molière et Pierre-Corneille, en élargissant à 15 mètres la rue Paul-Bert et en prolongeant un peu plus les autres amorces d'élargissement à 12 mètres des rues transversales? En outre, dans quelles conditions la Société de la nouvelle rue Moncey pourrait-elle entreprendre ce complément de programme?

De la sorte, nos édiles pourraient se prononcer en parfaite connaissance de cause entre le projet actuel, que nous appellerons projet réduit, et l'extension plus considérable des travaux¹.

Dans tous les cas, il faut reconnaître, en toute équité, que les offres de la Société Delorme sont des plus raisonnables et que nous pourrions fort bien nous contenter, pour quelques années encore, de ce programme restreint, à condition, toutefois, que l'extension

telle que nous l'avons exposée soit prévue et rendue possible dans l'avenir, sans que l'on ait à démolir de nouveau une partie des beaux immeubles qui seront construits lors de l'exécution du projet réduit.

SINED.

CONSTRUCTION

d'un Hôtel des Postes, Télégraphes et Téléphones

A LYON

Depuis longtemps de légitimes protestations s'élevaient contre l'installation des services postaux de notre ville. Entassés dans un espace restreint, mal aéré, les employés des postes, et notamment les facteurs, se plaignaient des conditions hygiéniques déplorables dans lesquelles ils devaient accomplir leur travail quotidien. Cette mauvaise disposition des locaux rendait difficiles les manipulations assurant l'arrivée et le départ des courriers, et amenait des retards dans les distributions.

D'autre part, l'accroissement rapide des communications téléphoniques, l'augmentation du nombre des abonnés nécessite un remaniement complet du bureau central des téléphones.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, désireux de mettre les services de Lyon en harmonie avec leurs besoins, avait dès longtemps cherché à transférer dans des locaux aménagés *ad hoc*, et propriété de son administration, les postes logées à Bellecour, les téléphones et télégraphes installés rue de la Barre, dans des maisons dont la location était très coûteuse, et qui n'étaient pas susceptibles d'une meilleure utilisation.

Le Maire présente au Conseil municipal un rapport où il expose l'état des pourparlers d'après lesquels la participation de la Ville, à l'exclusion de toute subvention en espèces, consisterait dans l'abandon à l'Etat, en toute propriété, des terrains nécessaires, et qui sont :

1° Un terrain d'une superficie de 1100 mètres carrés environ situé rue Henri-IV et actuellement affecté à la halle de Perrache;

2° Un terrain de 2100 mètres environ situé dans la presqu'île de Perrache, à l'angle des rues Dugas-Montbel et Gilibert. Ce second terrain est loué par la Ville au prix annuel de 3412 fr. 20; les frais d'éviction du locataire seront à la charge de l'Etat.

Sur le premier de ces terrains, l'Etat construirait immédiatement un Hôtel destiné à l'installation des services du télégraphe et du téléphone.

Le second de ces terrains recevrait les services principaux de la poste (bureau de tri). Pour la facilité du service, les bâtiments construits sur ce terrain seront reliés à la gare de Perrache par une passerelle établie au-dessus de la rue Dugas-Montbel.

L'Etat sera exonéré des droits de voirie afférents à ces deux constructions.

Ainsi qu'on le voit, la Ville, dans cette opération, ne versera aucune subvention en espèces. Elle perdra, il est vrai, le revenu du terrain cédé à l'Etat dans la presqu'île de Perrache, mais elle trouvera une compensation dans la plus-value que procurera aux autres terrains communaux de ce même quartier le voisinage d'un établissement public comportant un nombreux personnel.

D'autre part, la cession à l'Etat du terrain sur lequel est construite la halle Henri-IV ne diminuera en aucune façon les ressources de la Ville.

Depuis plusieurs années, déjà, la Ville se demandait quelle nouvelle destination elle pourrait donner à cette halle dont les frais d'entretien et les frais de personnel absorbent, en effet, et au delà, le produit des cases louées.

La construction, à Perrache, d'un bâtiment relié directement à la principale gare de Lyon et où seront centralisés tous les services principaux des postes, permettra d'améliorer d'une façon sensible le service de la distribution des lettres.

¹ Voici le résumé de l'opération en ce qui concerne la superficie des immeubles et terrains compris dans la transformation du quartier Moncey, d'après le projet de M. Delorme.

Surface du terrain à acquérir.	19.371 ^m 200
A déduire surface prise pour rues	2.874 50
Reste.	16.496 50
A déduire surface des cours	4.845 »
Reste surface à construire.	11.651 50
Terrains à céder à la ville par les concessionnaires	6.387 50
Voies publiques concédées par la Ville aux concessionnaires.	3.513 »
Différence représentant l'excédent de surface cédée à la ville pour rues par les concessionnaires.	2.874 ^m 2 50

La situation un peu écartée dans laquelle se trouvera ce bâtiment, par rapport au centre de la ville, ne saurait d'ailleurs donner lieu à des objections fondées, car les services qui y seront transférés sont ceux avec lesquels le public n'a pas de rapports directs.

Le public continuera à bénéficier d'un bureau postal, télégraphique et téléphonique dans le quartier Bellecour et, sans doute, il bénéficiera, en outre, d'un bureau du même genre à l'Hôtel qui sera installé près de la place Ampère.

UNE EXPOSITION A MILAN EN 1905

La ville de Milan, voulant fêter d'une façon digne de notre époque le percement du Simplon, prépare pour 1905 une grande Exposition internationale, qui comprendra les *Moyens de transport par terre et par eau*, une galerie du travail pour les *Arts industriels*, une exposition d'*Art décoratif* et enfin une exposition de la *Prévoyance*.

L'Exposition de Milan est placée sous le haut patronage de S. M. le Roi d'Italie et permet d'espérer un véritable succès. Il nous paraît utile d'appeler sur elle l'attention de toutes les maisons importantes qui sont connues dans le monde des transports, de nos industries d'art et de nos institutions de prévoyance.

Voici les diverses parties du programme qui peuvent intéresser nos lecteurs :

PREMIÈRE DIVISION. — Routes ordinaires.

Partie historique et descriptive. — Publications sur l'établissement et l'entretien des chaussées de différents systèmes : pavage en cailloux, en pierres, en bois, en asphalte, en ciment ; pavages mixtes et divers.

Partie administrative. — L'adjudication et autres systèmes adoptés pour l'entretien des routes ; lois et règlements routiers ; organisation des bureaux techniques et du personnel des voies et chaussées.

Partie technique. — Rapports sur les essais de traction au point de vue de la dimension des roues des véhicules et des conditions des routes ; études sur l'usure des chaussées et des matériaux divers qui les composent suivant les causes qui contribuent à la produire ; rapports des bureaux techniques sur l'entretien des routes ; diagrammes représentatifs des chaussées d'empierrement ; statistique du charriage.

Matériaux : gravier, pierres concassées, cailloux, pierres à paver, blocs de bois, asphalte coulé, asphalte comprimée, ciments, etc.

Profils de routes et modèles.

Machines pour l'essai de la résistance des matériaux.

Mesures pour la conservation des chaussées en contact avec les rails des tramways ; prescriptions pour la pose des tuyaux de gaz, des conducteurs électriques, pour la construction des égouts ; trottoirs et caniveaux ; drainage des chaussées ; appareils et machines employés pour l'entretien des routes ; plaques et bouches d'eau potable ; regards d'égouts ; poteaux indicateurs ; bornes kilométriques ; plantations ; candélabres et autres appareils pour le service de l'éclairage.

DEUXIÈME DIVISION. — Charriage.

Transport des personnes et des objets.

TROISIÈME DIVISION. — Cyclisme.

QUATRIÈME DIVISION. — Automobilisme.

CINQUIÈME DIVISION. — Chemins de fer.

(à l'exclusion de la traction électrique)

Chemins de fer ordinaires à voie normale ou à voie étroite. — Chemins de fer de divers systèmes. — Tramways urbains et interurbains. — Moyens de transport spéciaux, assimilables aux chemins de fer.

SIXIÈME DIVISION. — Transports par terre effectués par le moyen de l'électricité.

Installation des générateurs. — Lignes électriques et armement des voies. — Matériel roulant. — Applications diverses de la traction électrique. — Documents.

SEPTIÈME DIVISION. — Aéronautique.

HUITIÈME DIVISION. — Postes, Télégraphes, Téléphones.

Matériaux et outillage des services postaux. — Lignes télégraphiques. — Télégraphie sans fils ; appareils Marconi. — Lignes téléphoniques.

NEUVIÈME DIVISION. — Le Simplon.

DIXIÈME DIVISION

Exposition rétrospective des transports par terre.

Les grandes voies de communication. — Routes et ponts des Romains et du moyen âge. — Les grandes voies de communication par terre. — Les grandes voies qui traversent les Alpes. — Hippologie. — Chariots et voitures. — Postes et diligences. — Cartes itinéraires. — Règlements routiers.

Chemins de fer. — Histoire des chemins de fer depuis leur introduction en 1829 (1839 en Italie), documentée au moyen de gravures, de projets, d'anciens horaires, d'anciennes affiches, de manuscrits et d'imprimés. Types de matériel roulant (voitures et locomotives) en usage dans les premiers chemins de fer ; souvenirs historiques en général.

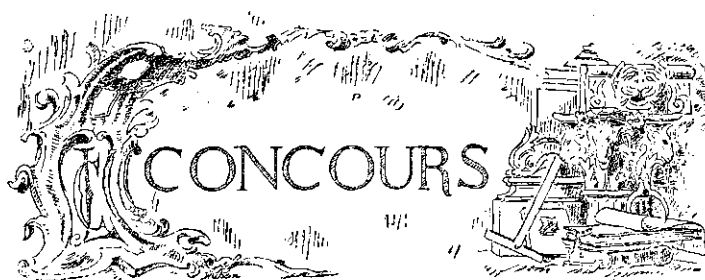
Vélocipédie et automobilisme. — Draisienne, vélocimanes et autres précurseurs du vélocipède. Anciens types de vélocipèdes : bicyclettes, tri-cycles, etc. ; documents de l'histoire de la vélocipédie et de l'importance qu'elle a acquise dans la vie sociale ; histoire de la voiture à vapeur et de ses transformations.

Aéronautique. — Tentatives antérieures à celles de Montgolfier pour la conquête de l'air ; histoire anecdotique du ballon volant et de sa diffusion en France, en Italie et ailleurs ; expériences les plus remarquables de la direction des ballons et d'aviation ; premières applications des ballons aux opérations de la guerre et aux observations scientifiques.

Guides pour les voyages. — Journaux de voyage. — Sauf-conduits et passeports. — Hôtellerie. — Télégraphie.

Iconographie. — Médailleurs et portraits de tous ceux qui ont contribué par leurs œuvres et par leurs études à faciliter les communications entre les différentes localités.

Pour recevoir le programme en français, s'adresser au Comité exécutif de l'Exposition, piazza Pietro Ferrari, 4, à Milan (Italie).



MONTBRISON

HOTEL DE CAISSE D'ÉPARGNE

Il est ouvert entre tous les architectes français du département de la Loire et des départements limitrophes et tous les architectes nés dans l'arrondissement de Montbrison, quel que soit leur domicile, un concours pour la construction d'un Hôtel de la Caisse d'Épargne à Montbrison.

La caisse d'épargne sera construite sur la rue de l'Hôpital avec 11 mètres de façade et sur le quai de l'Hôpital avec 37^m 50 de façade. La surface à couvrir ne devra pas dépasser 400 mètres carrés à prendre de l'alignement de la rue de l'Hôpital.

Le maximum de la dépense à laquelle donnera lieu l'exécution de ce projet ne dépassera pas 80.000 francs.

L'établissement projeté devra comprendre un rez-de-chaussée et un étage. Les bureaux de la caisse seront au rez-de-chaussée et le 1^{er} étage comprendra le logement du caissier composé de 6 pièces avec escalier indépendant ; puis une salle du Conseil d'administration.

Chaque projet devra comprendre :

Les plans de chaque étage. — Une élévation de chacune des fa-

gades. — Plusieurs coupes intérieures et détails de construction — Tous les dessins devront être lavés et tendus sur châssis.

Les concurrents produiront en outre un devis descriptif et estimatif très détaillés.

Récompenses :

1^{er} prix. — Exécution et 50/0 des travaux.

2^e et 3^e prix. — Une somme de 1.000 francs.

Date de remise des projets : 31 janvier 1904.

TOULON

CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS EN TÔLE

Le public est prévenu qu'un concours est ouvert pour la construction de réservoirs en tôle pour huiles minérales.

Les personnes désireuses d'y prendre part devront adresser leur demande, avec titres à l'appui, à M. le directeur des travaux hydrauliques du port de Toulon avant le 10 décembre 1903.

La liste sera close le 15 décembre 1903.

Les industriels qui auront été admis à faire des offres recevront immédiatement un exemplaire du programme du concours.

LIMOGES

HÔTEL POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le jugement des six projets déposés à l'Hôtel de Ville, pour la construction d'un hôtel à édifier boulevard Carnot et destiné à la Chambre de commerce de Limoges, a eu lieu le 12 novembre dernier.

M. Raulin, grand prix d'architecture, délégué par M. Moyaux, membre de l'Institut, président de la Société Centrale, après un examen très approfondi de chacun des projets, a proposé le classement suivant :

1^o *Fais ce que dois, advienne que pourra ;*

2^o *Simplex ;*

3^o *Etoile ;*

Le projet classé n^o 1 est celui de M. PLANCKAERT, architecte à Limoges.

A l'unanimité, la Chambre a ratifié le classement de M. Raulin et, conformément à son avis, eu égard à la valeur des projets *Simplex* et *Etoile*, a décerné une mention avec prime de 500 francs au projet classé n^o 2 et une mention avec prime de 200 francs au projet classé n^o 3.

L'HOTEL DES ADMINISTRATIONS

Notre excellent confrère, *l'Immeuble et la Construction dans l'Est*, dont les chroniques sont toujours empreintes de bon sens et d'esprit pratique, vient de publier sous ce titre un excellent article, dont l'idée maîtresse contient le germe d'une réforme administrative à laquelle chacun applaudirait; bien que pour les villes de grande étendue, comme Lyon, Bordeaux, Marseille, les moyens de communication rapide atténuent les effets de la dispersion incriminée des services, la modification proposée, étudiée à fond au point de vue des dépenses budgétaires, serait très certainement fort appréciée des contribuables, tous tributaires, à des degrés divers, des bureaux administratifs.

Je veux parler de l'idée d'installer, au chef-lieu de chaque département tout au moins, un vaste immeuble où se trouveraient rassemblés les bureaux des chefs de nos divers services administratifs tels que contributions directes, contributions indirectes, ponts et chaussées, mines, contrôle des chemins de fer, etc...

Actuellement ces bureaux, se confondant presque tous avec le domicile privé de leurs directeurs respectifs, se trouvent éparés aux quatre coins de la résidence. Enumérer quelques-uns des nombreux inconvénients de ce système désordonné, c'est indiquer les avantages essentiels de celui que nous voudrions y voir substituer.

* * *

C'est d'abord la question d'argent. Le budget tient compte, à chaque chef de service ayant charge de bureaux, des frais qui lui incombent de ce fait. Pourquoi faire payer en détail, par l'Etat, ce qu'il pourrait obtenir en gros? Il est évident que la dépense effective de location et d'entretien des bureaux disséminés est bien plus élevée que ne le serait la dépense effective de location et d'entretien des bureaux groupés sous un même toit: on a avantage pécuniaire à louer un ensemble de pièces dans le même immeuble au lieu de louer le même nombre de pièces dans des immeubles différents; il en coûte moins aussi de chauffer, d'éclairer, de garder, d'entretenir un immeuble composé de plusieurs pièces que le même nombre de pièces dispersées en plusieurs immeubles. C'est tellement incontestable que c'en devient presque enfantin de l'écrire.

A cette économie directe s'en ajouterait indirectement une autre, laquelle procède d'un peu de moralité budgétaire. Ce n'est un mystère pour personne que les sommes ainsi allouées aux chefs de service pour leurs frais de bureau dépassent de beaucoup les dépenses auxquelles elles devraient normalement correspondre; que ces sommes constituent, pour la plupart des fonctionnaires qui les touchent, une source de revenus supplémentaires souvent très appréciables, et finissent par se transformer en traitements déguisés. Il y a là une pratique en contradiction formelle avec la clarté et la franchise qui devraient être la règle suprême de la gestion des finances publiques. La concentration des bureaux mettrait un terme à d'aussi détestables abus, au grand profit de la morale... et de notre bourse.

Vient ensuite une question de dignité sur laquelle je voudrais passer rapidement, comme on s'éloigne en hâte d'un sentier mal-propre. C'est que, non contents des bénéfices que leur laisserait un emploi décent de leurs frais de bureaux, trop de chefs se livrent à d'abominables combinaisons dont l'hygiène et la santé de leurs collaborateurs sont l'enjeu. Une enquête sérieuse à ce sujet ferait découvrir de nombreuses iniquités à la charge de gens que la République décore et que le peuple salue. Je pourrais en dire long là-dessus, mais il me répugne de soulever cette honte dont se couvrent certains hobereaux administratifs. Un haut-le-cœur et je passe.

* *

On sait également quels sont, pour les administrés, les inconvénients de la dispersion des bureaux.

Quand on s'intéresse à une affaire administrative, on ne tombe jamais du premier coup sur le bureau capable de fournir les renseignements qui la concernent. Or, il est désagréable d'être obligé de faire la navette d'un bout à l'autre d'une ville pour y trouver enfin le bureau qui ne renverra pas à un autre. Le mal serait singulièrement atténué si les allées et venues auxquelles on s'expose inévitablement, ne consistaient qu'en pirouettes à l'intérieur d'une maison.

D'autant plus que l'identification du bureau d'un fonctionnaire et de son domicile privé cause parfois de désagréables surprises: j'ai l'habitude d'aller à tel endroit pour me renseigner auprès de tel fonctionnaire; pan!... un beau jour je trouve la clef sous la porte, Monsieur le Fonctionnaire a déménagé ou a été remplacé... je suis au nord de la Ville, il me faut courir au sud; tant pis si je suis pressé. Qui n'a pas eu à subir ce désagrément? Pourquoi le bureau n'est-il pas un être impersonnel absolument indépendant de la personnalité de son chef?

J'ajoute enfin qu'il est très ennuyeux d'être obligé d'aller chercher un bureau administratif dans des quartiers excentriques comme ceux que choisissent parfois, dans leur propre intérêt, les fonctionnaires désireux d'espace et de grand air. Le campagnard qui vient à la ville pour ses affaires n'a pas toujours du temps

à perdre, et proteste à juste titre contre tout ce qui tend à lui en faire perdre inutilement. Il serait désirable que l'emplacement des bureaux publics ne soit pas soumis aux caprices ou aux intérêts d'un seul et voisine le plus possible avec le centre des affaires.

Les employés eux-mêmes pâtissent des inconvénients du système d'aujourd'hui, qui fait vraiment trop bon marché de leur personne.

J'ai déjà parlé de ce marchandage ignoble, merveilleux et sordide, produit de l'institution des frais de bureau, qui fait que, pour quelques cents francs d'économie, un homme en astreint d'autres à travailler dans des conditions d'hygiène contre lesquelles l'humanité s'insurge. C'est, pour l'employé le premier et le plus triste danger de l'organisation présente.

Un autre, c'est cette situation fautive qui résulte pour eux du travail au domicile du chef : entassés, relégués généralement au milieu des chambres de bonnes, à moins que ce ne soit aux confins des écuries, ils ont à supporter des promiscuités qui les révoltent, ou à subir des vexations qui les humilient. Ils tendent à prendre place, dans la maison directoriale, parmi le personnel du service privé. On y oublie qu'ils sont, non les employés de Monsieur, mais les serviteurs de l'Etat. Ils y sont gênants et ils le sentent ; ils y sont gênés et ils en souffrent. Ils se trouvent en contact, sans le vouloir, avec la vie intime d'une famille à laquelle ils sont étrangers. Il en résulte pour eux, en un mot, toutes sortes de désagréments dont ils se passeraient bien.

Enfin, ils sont à la merci des changements qu'opère leur chef ou qui s'opèrent sur le nom de leur chef : si celui-ci est déplacé ou s'il déplace simplement son domicile, c'est pour les employés, l'obligation de changer leur lieu de travail. On ne s'inquiète évidemment pas de savoir si ces perturbations leur causent des ennuis ou leur imposent des frais. Si le bureau était immuablement fixé en un point déterminé, les agents qui en dépendent et qui aiment à baser sur l'endroit où ils ont à se rendre journalièrement le choix de leur quartier d'habitation seraient à l'abri des incessantes fluctuations du personnel auquel ils sont attachés.

La marche des services publics n'est pas non plus indépendante de la distribution des bureaux.

Les relations constantes que ceux-ci ont entre eux, seraient facilitées par leur agglomération. Aujourd'hui elles ont lieu par la poste — ce qui est du temps perdu — ou par exprès — ce qui est de l'argent dépensé. De porte à porte, les rapports gagneraient en célérité et en économie. Le service de la poste serait soulagé.

L'indépendance des bureaux les uns des autres entraîne chacun d'eux à considérer comme nécessaire de former à lui seul un tout complet, d'avoir ses archives à lui, ses dossiers, ses documents à lui. Groupez-les et vous verrez combien de choses vous pourrez mettre en commun et *quelle simplification énorme, quelles économies considérables* vous pourrez réaliser dans le fonctionnement de nos diverses administrations publiques.

Je m'en tiens à ce sommaire. Il indiqué, je crois, les traits essentiels d'une situation qui intéresse le public et comme contribuable et comme administré. J'y reviendrai s'il le faut. Mais il me semble que, si on le voulait, il serait aisé de prendre, au cours de la présente discussion du budget, une décision très simple et très utile, qui satisferait à la fois la morale, la raison et l'intérêt.

N'est-ce pas un rêve qu'une telle trinité de caractères ?

CH. GEORGIN.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Les avis insérés sous cette rubrique sont gratuits. Tous nos abonnés et lecteurs sont invités à nous communiquer leurs offres ou demandes.

La 285^e Société de secours mutuels des contremaîtres et employés d'entreprises de maçonnerie, dite le *Double Mètre*, a l'honneur d'informer MM. les Entrepreneurs qu'elle est à leur disposition pour leur procurer des contremaîtres ou employés munis des meilleures références. — S'adresser au siège, rue Childebert, 56, ou aux bureaux de la *Construction Lyonnaise*.

La Production du Plâtre

On exploite le plâtre dans trente six départements, mais, en 1901, plus, des deux tiers de la production totale (estimée à 1.600.000 tonnes) provenaient de trois départements seulement.

Celui de ces départements dont la production est la plus forte est le département de Seine-et-Oise. Il a produit à lui seul 586.000 tonnes, soit plus du tiers de la production totale de la France. Les centres principaux de cette production sont Argenteuil, Gagny-Livry, Montmorency, Triel et Vaux.

Après ce département, vient le département de la Seine dont la production a été de 284.000 tonnes. Les localités qui, dans ce département, possèdent des carrières de plâtre en exploitation, sont assez nombreuses ; c'est Montreuil, Romainville, Vitry, Villetaneuse, Noisy-le-Sec et Villemomble.

Le département de Seine-et-Marne, a eu une production de 269.600 tonnes, à laquelle ont concouru les carrières de Lagny, Meaux, la Ferté-sous-Jouarre et Dammartin.

La production totalisée de ces trois départements ne laisse qu'une part bien modeste aux autres départements producteurs. Parmi ceux dont la production, quoique bien inférieure à celle des trois précédents, mérite cependant une mention, on peut citer les Bouches-du-Rhône, avec une production de 74.000 tonnes, la Charente (56.000 tonnes), le Vaucluse (54.000 tonnes), la Savoie (50.000 environ), etc., etc.

Plus les constructions sont perfectionnées, plus elles sont construites suivant les règles modernes, plus le plâtre y est employé. Les maisons des campagnes françaises absorbent peu de plâtre ; elles en demandent beaucoup plus cependant aujourd'hui qu'autrefois. Les plafonds faits en plâtre se répandent dans les habitations rurales, mais il entre encore de bien plus grandes quantités de plâtre dans la construction des maisons de ville. Toutes les moulures et rosaces dont on est si prodigue dans les maisons des villes et surtout dans les maisons parisiennes, étant fabriquées avec du plâtre, on comprend qu'il en soit beaucoup employé dans les constructions urbaines.

En 1901, on a exporté en France 100.000 tonnes de plâtre valant plus de 1.300.000 francs. De ce total, la Belgique a pris plus de la moitié ; viennent ensuite l'Angleterre, l'Italie, la Suisse l'Allemagne et le Portugal. Il faut noter que la Hollande est notre meilleur client, mais que tout ce qu'elle nous prend est, à cause du transit, compté à l'actif de la Belgique.

La production du plâtre en France, en 1901, étant, comme nous l'avons vu plus haut, de 1.600.000 tonnes, et l'exportation s'étant élevée à 100.000 tonnes, la consommation française a donc été de 1.500.000 tonnes.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les travaux publics dans la région.

➤ RHÔNE. — Par décret du 10 novembre, est approuvée l'ouverture au budget de la ville de *Lyon* d'un crédit de 341.490 fr. 40 applicable aux dépenses ci-après :

Ouverture des voies publiques dans la 4^e section des terrains domaniaux de la rive gauche du Rhône. 335.999 fr. 40.

Construction, sous le chemin vicinal ordinaire n° 96 « de Saint-Maximin », d'un égout du 4^e type, 3.500 francs.

➤ DROME. — De nouveaux égouts vont être construits à *Romans* : boulevards du Nord et de l'Est ; rues de l'Egalité, Delay, Tortorel et route de Génissieux. La dépense s'élèvera à 60.000 francs.

➤ ALLIER. — La construction d'un groupe scolaire à *Vichy* a été décidée par le Conseil municipal de cette ville dans la séance

du 17 novembre dernier. L'emplacement choisi est situé dans les terrains Rambert, entre le nouveau champ de foire, la rue de la Glacière et le boulevard du Sichon. L'étude du projet a été confiée à l'architecte voyer de la ville.

✦ **BOUCHES-DU-RHÔNE.** — Le Conseil municipal de *Salon* vient de voter un crédit de 21.500 francs pour l'ouverture de voies d'accès au nouvel hôpital et d'approuver le projet de construction d'un abattoir dont les dépenses sont évaluées à 224.335 francs.

✦ **ARDÈCHE.** — Une subvention de 18.000 francs a été accordée à la commune de *Roiffieux*, par le Ministre de l'Instruction publique pour la construction d'un groupe scolaire. La dépense totale doit s'élever à 30 000 francs.

✦ **JURA.** — Le Conseil municipal de *Lons-le-Saunier* doit se prononcer dans une de ses prochaines séances sur le projet d'un hôtel des postes dans cette ville; le devis fixe à 30.000 francs la part contributive de la ville, non compris la cession du terrain, dont la valeur est de 25.000 francs.

✦ **DOUBS.** — A *Besançon*, le Conseil municipal vient de voter un crédit de 10.000 francs pour la réfection de la toiture du collège et 20 500 francs pour le pavage de la rue de la Gare.

✦ **LOIRE.** — La ville de *Saint-Étienne* vient de contracter un emprunt de 3.445 000 francs destiné à faire face à d'importants travaux de voirie, ainsi qu'à la construction d'écoles, marchés, etc.

✦ **VAUCLUSE.** — Le département est autorisé à emprunter une somme de 380 000 francs applicable :

1° Jusqu'à concurrence de 295.000 francs au paiement de la subvention promise à l'Etat pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général d'Orange à Vaison et au Buis-les-Baronnies;

2° Jusqu'à concurrence de 60.000 francs au paiement de la part contributive du département dans les frais de reconstruction du pont d'Avignon sur le Rhône;

3° Enfin, pour 25.000 francs aux travaux d'agrandissement de l'école normale d'instituteurs d'Avignon.

Construction d'une canalisation entre la place de Trion et le chemin des Grandes-Terres.

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 12 novembre dernier, le projet de construction d'un égout entre la place de Trion et le chemin des Grandes-Terres. Ce projet comporte l'établissement d'une canalisation en béton de 60 centimètres de diamètre intérieur sous la partie du chemin de la Favorite, qui fait l'objet de la pétition des habitants du quartier.

La dépense est évaluée à la somme de 4000 francs. Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique.

Exposition annuelle de la Société des Artistes lyonnais.

La Société des artistes lyonnais estimant que des retards inévitables à cette époque pourraient l'empêcher de faire son exposition dans le nouveau Palais du Conservatoire où les murailles encore fraîches ne permettraient pas d'exposer des œuvres d'art telles que des tableaux, dessins, etc., vient de décider, après l'autorisation que M. le maire de Lyon a bien voulu lui donner, que sa troisième exposition aurait lieu, comme l'année précédente, dans son Pavillon de la place de la Charité, nouvellement réorganisé de façon à y recevoir les œuvres des nouveaux adhérents de plus en plus nombreux.

L'ouverture aura lieu le 23 janvier prochain.

Distribution des Récompenses de la Société Académique d'Architecture de Lyon;

La distribution solennelle des Récompenses décernées par la Société pour l'année 1903 :

1° Aux lauréats de ses concours d'architecture, d'art décoratif et d'archéologie;

2° Aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment;

3° Aux élèves de la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône (Section des Cours se rattachant à l'art de bâtir) aura lieu le dimanche 13 décembre, à 4 h. 1/2 du soir, dans la salle des Réunions Industrielles, au Palais du Commerce.

Comme les années précédentes, cette intéressante solennité réunira, nous n'en doutons pas, tous ceux — et ils sont nombreux — qui tiennent à donner aux vaillants collaborateurs de l'entreprise un précieux témoignage d'estime et d'encouragement.

Banquet de la Chambre Syndicale des Propriétés immobilières.

Le Banquet de la Chambre Syndicale des Propriétés immobilières de Lyon, aura lieu, le dimanche 13 décembre courant, à 6 heures, dans les salons du restaurant Monnier, 31, place Bellecour (L. Berrier et Milliet, successeurs). Le prix est, comme les années précédentes, fixé à 6 francs.

La Commission d'organisation met la dernière main à la préparation de ce banquet et de la soirée qui suivra.

Une séance de cinématographe doit clore la soirée : elle sera précédée d'un concert que la Commission spéciale organise en ce moment. Rien ne sera négligé pour qu'il soit des plus variés et des plus attrayants.

La Chambre fait un pressant appel à ses syndicaux et tout spécialement à ses nouveaux sociétaires pour qu'ils assistent à ce banquet. Il n'est pas d'occasion plus propice pour resserrer les liens qui les unissent tous.

Distinction honorifique.

Nous enregistrons avec plaisir la nomination, comme officier d'Académie, de M. Henry DESPIERRE, architecte à Lyon, membre de la Société académique d'architecture. *La Construction lyonnaise* se fait un devoir de joindre ses sincères félicitations à celles qu'a values à cet architecte distingué cette distinction des plus justifiées.

Fête annuelle de la Société de Patronage des Enfants Pauvres de Lyon.

La Société donne son concert-fête annuel, au profit de ses pupilles, le samedi 5 décembre prochain, avec le bienveillant concours des artistes de l'Opéra, l'orchestre du Grand-Théâtre et l'Harmonie municipale.

On donnera la première (reprise) de *Roméo et Juliette*, grand opéra en 5 actes. De plus, un intermède concert par l'Harmonie municipale complètera cette soirée, à laquelle ne manqueront pas d'assister les amateurs de bonne musique, qui voudront, tout en passant une excellente soirée, contribuer au soulagement des déshérités de fortune.

Pour cette fête, le bureau de location du Grand-Théâtre a été ouvert dès lundi 30 novembre, à 10 heures du matin.

MM. les abonnés auront la faculté de retenir leurs places pour cette représentation, jusqu'au mercredi 2 décembre inclus. Les tickets seront reçus avec supplément.

Les succès de nos compatriotes à Paris.

M. Jules Lavirotte, architecte à Paris, dont la maison en grès de l'avenue Rapp avait remporté l'an dernier le premier prix au concours de façades de la ville de Paris, vient d'être nommé officier d'Académie, à la suite de la clôture de l'Exposition de l'habitation qui vient de se tenir à Paris, au Grand Palais.

M. Lavirotte y avait exposé un modèle de pavillon ouvrier et un autre modèle de petite maison ouvrière à très bon marché, tous deux très remarquables.

Société nationale des architectes.

À l'Assemblée générale qui a eu lieu le 11 novembre, il a été

procédé à l'élection du nouveau bureau. Voici les résultats de cette opération :

Suffrages exprimés : 44. — Ont obtenu : MM. G. LEFÈVRE, 42; CHRISTIE, 42; FERNOUX, 41; BOUHON, 41; ALINOT, 41; CHARPENTIER, 41; HOUSSIN, 41; GIBOZ, 41; LEGAVELÉ, 41; MARCHAND, 41; GATÉ, 39; ROUAULT, 39; NANTEUILLE, 35; VAUTRIN, 30. — Tous ces membres sont élus.

Les nouveaux élus se sont réunis en séance du Conseil, le 18 novembre et ont nommé le bureau comme suit : *Président*, M. FERNOUX; *vice-président*, M. BOUHON; *secrétaire général*, M. CHRISTIE; *trésorier*, M. A. CHARPENTIER; *bibliothécaire-archiviste*, M. ROUAULT; *censeur*, M. ALINOT; *secrétaire du Conseil*, M. HOUSSIN; *secrétaire adjoint*, M. GATÉ.

Pour les sections chargées d'examiner les questions intéressant la profession, tant au point de vue de l'art que de la technique du bâtiment, ont été élus :

1^{re} section : *Architecture, archéologie concours publics*, M. NANTEUILLE, Président.

2^e section : *Technologie, pratique des constructions*, M. TRIBOULET, Président.

3^e section : *Inventions, découvertes*, M. GIBOZ, Président.

4^e section : *Législation, jurisprudence, contentieux* M. VAUTRIN, Président.

5^e section : *Edilité, hygiène, voirie*, M. BOUHON, Président.

6^e section : *Comptabilité du Bâtiment*, M. GATÉ, Président.

Œuvre du placement gratuit des employés d'architecture et du bâtiment, M. LEGAVELÉ, Président-directeur, 100, rue Saint-Lazare.

Les nouveaux architectes pourvus du diplôme.

Le jury de l'École nationale des Beaux-Arts vient de concéder le diplôme d'architecte à MM. SALLÉ, élève de M. Scellier de Gisors; BISSUEL (Pascal); VASNIER (Ginain et Scellier de Gisors); FORT (Laloux); ROBIDA (Pascal); GAYET (Pascal); BARRIAS (Pascal); RENEVEY (Scellier de Gisors); CAPELLE (Pascal); PATOUT (Pascal); ORIÈME (Pascal); SANDOZ (Paulin); COIGNY (Deglane); MAUNOURY (Paulin); CHANARD (Redon); BLIAULT (Ginain); IMBERT (Pascal); LESCEUR (Deglane); J. OLIVIER (Raulin et Sortais); COCHET (Redon).

Le prix de l'entretien des rues de Paris.

Les braves balayeurs usent, annuellement, et malgré la concurrence des « balayuses attelées », pour 45.000 francs de balais de bouleau.

Les raclettes caoutchoutées ne reviennent pas à moins de 20.000 francs, bon an mal an.

En dépit du gaz et de l'électricité, il reste encore un certain nombre de petites rues ou d'impasses éclairées à l'huile; coût : une dizaine de mille francs.

Les « lanciers du préfet » sont au nombre de 3880 et se décomposent ainsi : 1362 cantonniers, 1555 balayeurs et 466 chiffonniers préposés à l'enlèvement des ordures ménagères.

Cette petite armée, que commandent 44 surveillants et 159 chefs cantonniers, coûte tous les ans 6 millions et demi.

L'entretien du matériel « balayuses attelées et tonneaux d'arrosage » revient à la Ville à près de dix millions, exactement 9.800.000 francs.

La superficie parisienne étant de 15 millions et demi, c'est donc un peu plus de 0 fr. 65 pour chaque mètre carré nettoyé.

Le concours de maisons à Paris.

Les cent quatre maisons construites en 1902 et inscrites pour le concours de façades ont été examinées, à partir du jeudi 19 novembre, par le Jury spécial, composé de MM. Pascal et Charles Girault, membres de l'Institut; Bouvard, directeur des services d'architecture de la Ville de Paris; Sauger, architecte-voyer en

chef; Baillièrre, Ernest Caron, Chérioux, Froment-Meurice et Quentin-Bauchart.

Ce jury avait réglé ses visites de façon à terminer ses opérations après quatre tournées dans Paris.

Le cimetière Montmartre à Saint-Etienne.

Un somme de 91.900 francs est inscrite au budget de Saint-Etienne pour la création du cimetière Montmartre; sur ce total, les travaux à effectuer figurent pour un chiffre de 38.000 francs.

Construction d'une caserne à Montbrison.

La Municipalité de Montbrison (Loire) a mis à l'étude un projet de construction d'une nouvelle caserne.

Construction d'un bas port et d'un port élevé à Mâcon.

La Chambre de commerce de Mâcon est autorisée à contracter un emprunt de 9000 francs, pour le montant en être versé à l'Etat, à titre de subside, en vue de la construction d'un bas port et d'un port élevé sur la Saône, au quartier du Breuil, dont nous avons déjà parlé dans notre numéro du 1^{er} octobre dernier.

Un nouveau Musée archéologique, à Autun.

M. Ant. Héron de Villefosse, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres à l'inauguration du buste en bronze élevé à GABRIEL BULLIOT, archéologue, décédé correspondant de cette Académie à Autun, a rappelé en ces termes, dans la touchante allocution qu'il a prononcée à cette cérémonie, la grande science si générale de G. Bulliot et les belles collections qu'il avait réunies dans sa demeure, *le vieil hôtel Rolin*, devenu musée public.

« Entrez à l'hôtel Rolin; c'est à Gabriel Bulliot que ce vieil édifice doit le salut; c'est à lui qu'il doit sa parure. Vous y trouverez les pierres qu'il a remuées, dont il a fait comprendre les inscriptions, dont il a expliqué les reliefs; vous y verrez les bronzes qu'il a recueillis de ses propres mains; vous y contemplez avec étonnement tout ce qu'il a trouvé au sommet du Beuvray, dans l'enceinte de Bibracte, le célèbre oppidum des Eduens; vous y lirez la description de la cité gauloise qu'il a patiemment reconstituée, vous y étudierez les livres qu'il a écrits. Chaque monument, même le plus humble et le plus petit, vous parlera de lui; vous comprendrez alors tout ce que cet homme a fait pour son pays; vous comprendrez pourquoi nous avons voulu perpétuer le souvenir de ses bienfaits et de ses travaux. »

De tels services rendus à sa ville natale et à l'histoire de la Gaule romaine méritaient bien d'être mis en lumière avec de tels accents et si les Congrès archéologiques de Paris et des départements n'entendent plus chaque année les intéressantes communications de Gabriel Bulliot, le musée de l'hôtel Rolin conservera, avec son image, les témoignages précieux du passé que cet archéologue éduen a réunis pendant un demi-siècle de fouilles et de travaux à Autun et autour de cette ville.

Travaux hydrauliques à Saint-Claude.

Le Conseil municipal de Saint-Claude (Jura) vient d'approuver le projet des travaux de construction de canaux et conduites d'eau au quartier nouvellement créé, du Grand-Plan.

Il a également approuvé le projet dressé en vue des transformations et agrandissements de l'abattoir.

Société des Architectes de la Haute-Saône.

Les architectes de la Haute-Saône viennent de constituer une Société en vue de la défense de leurs intérêts.

M. HUMBAIRE, architecte départemental, a été nommé président, et M. COLARD père, de Gray, secrétaire-trésorier.

Un Casino-Kursaal à Annecy.

Une demande de concession pour l'établissement d'un Casino a été déposée à la mairie d'Annecy.

Ce projet est présenté par MM. Cochet, propriétaire du café du

théâtre, à Annecy, et Durel, architecte à Genève, propriétaire du Kursaal de cette ville, qui demandent la concession, pour 75 ans du théâtre municipal et d'une bande de 50 mètres en bordure du bâtiment actuel du théâtre.

Ils se proposent, avec un devis de 600.000 francs de travaux, de réparer entièrement la salle du théâtre et de construire à côté sur le Paquier, des bâtiments à destination de salle de concert, salle de jeu, etc.

Le projet prévoit la construction d'un pont derrière le théâtre, pour rejoindre la place de l'Hôtel-de-Ville.

Constructions d'écoles dans l'Ardèche.

Le Conseil départemental de l'instruction primaire a donné un avis favorable à la construction d'office d'écoles publiques à Saint-Marcel-d'Ardèche, Lanarce, Rochepaule et Borée.

Il a proposé la construction d'écoles publiques à Largentière, Usolades, Vinzieux, Cellier-du-Luc, Pereyre, Lasouche, Saint-Montaut, Saint-Félicien (Bajat), Saint-Victor (Deyras), Pailharès (Molissieux) et Saint-Etienne-de-Valoux; écoles de filles à Saint-Cyr, Boucieu-le-Roi, Bourg-Saint-Andéol, le Béage, Talencieux, Vanose, Saint-Jeure-d'Ay, et un groupe scolaire à Lafarre.

Un transpyrénéen par l'Ariège.

On s'occupe beaucoup en ce moment dans le Sud Ouest de la décision qui a été prise par les gouvernements espagnol et français de construire un chemin de fer électrique à voie normale d'Ax-les-Thermes (France) à Pucercda (Espagne) prolongé depuis cette ville jusqu'à la jonction avec les chemins de fer espagnols. Cette ligne sera la plus courte de Toulouse à Barcelone et même de Paris à Madrid.

En même temps les Pyrénées-Orientales doivent prolonger aussi, par un chemin de fer électrique à voie normale, la ligne qui s'arrête à Olette et faire la jonction avec la précédente à Pucercda. Cela permettra aussi d'exploiter beaucoup de produits dans ce pays riche en mines et en forêts et qu'on ne pouvait exploiter jusqu'à présent faute de moyens de transport.

Dans les deux départements on travaille au tracé de ces lignes qui doivent être construites dans un délai de cinq ans.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, est venu visiter le tracé projeté il y a peu de temps.

Les Sociétés par Actions de Lyon et de la Région.

Faire connaître l'historique de chaque Société, les cours et dividendes de ses actions et obligations, son dernier bilan et la répartition des bénéfices pendant les deux derniers exercices, c'est assurément intéresser au plus haut point les capitalistes et l'épargne tout entière.

Nos lecteurs seront bien aises de savoir qu'ils peuvent trouver tous ces renseignements dans l'*Annuaire de la Compagnie des Agents de change de Lyon*, que vient de faire paraître l'Imprimerie A. Rey, sous la direction de la Chambre syndicale.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 15 au 30 Novembre.

Route de Grenoble, angle rue Volney. — Villa. — Architecte, M. Payet.

Chemin de Combe-Blanche. — Maison. — Propriétaire, M. Estiveny. Entrepreneur, M. Pérol.

Chemin de Combe-Blanche. — Maison. — Propriétaire, M. Héraldy. Entrepreneur, M. Pérol.

Rue Valansaut, 12. — Maison. — Propriétaire, M. Andouze.

Rue d'Avignon, 37. — Hangar. — Propriétaire, M. Chatain.

Avenue Thiers, angle Cours Lafayette. — Exhaussement. — Propriétaire, M. Revol.

Gare Saint-Paul. — Bâtiment. — Propriétaire, C^{ie} P.-L.-M.

Route de Vénissieux. — Maison. — Propriétaire, M. Bonnard.

Rue Charles-Richard, 14. — Annexe. — Propriétaire, M. Perroncel.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Allier. — 22 novembre. — *Mairie de Villeneuve-sur-Allier.* — Construction de l'église paroissiale. Montant des travaux, 52.207 fr. 09. Adjud., M. Mazuel, à Iseure, près Moulins (Allier), 5,75 pour 100 de rabais.

Isère. — 25 novembre. — *Préfecture.* — Tramway de Saint-Jean-de-Bournay à Saint-Marcellin et de la Côte-Saint-André au Grand-Lemps, longueur 84 kilomètres. Achèvement des travaux de construction et exploitation, 2^e adjudication. Mise à prix, 355.000 fr. Adjudication infructueuse.

Loire. — 21 novembre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'égouts et déviation du Chavanelet dans l'enclos de l'ancien hôpital. Montant des travaux, 130.000 fr. Adjud., M. Vailot, 13, place de la Liberté, à Saint-Chamond, 16 p. 100 de rabais.

Loire. — 21 novembre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Lycée de garçons. Agrandissement du préau de la cour des Mineurs. Montant des travaux, 9.700 fr. Adjud., M. Daléry, 22, rue Grange-de-l'Œuvre, 14,50 pour 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 20 novembre. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Loup-de-la-Salle. Construction du mur de clôture et de la grille d'entrée du cimetière. Montant des travaux, 9.900 fr. Soumissionnaires : MM. Valentin, 6 p. 100. — Jacques Bouchet, 3 p. 100. — Auguste Bouchet, 3 p. 100. — Groueix, 12 p. 100. — Désarménien, 8 p. 100. — Renault et Cartier, 8 p. 100. — Adjud., M. David-Levet, à Chagny, 14 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 23 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction de bâtiments destinés à l'installation définitive du service des inhumations, avenue des Ponts, à l'angle du chemin du Repos. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Montant des travaux, 81.700 fr. Cautionnement, 8.000 fr. — 2^e lot. Pavage. Montant des travaux, 14.681 fr. 25. Cautionnement, 1.500 fr. — 3^e lot. Charpente. Montant des travaux, 20.400 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 22.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 13.830 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 13.320 fr. Cautionnement, 1.350 fr. — 7^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant des travaux, 5.500 fr. Cautionnement, 550 fr. — 8^e lot. Installation des eaux. Montant des travaux, 5.800 fr. Cautionnement, 580 fr. — 9^e lot. Installation du gaz. Montant des travaux, 1.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — 10^e lot. Fumisterie. Montant des travaux, 1.800 fr. Cautionnement, 180 fr.

Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 29 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Chemin vicinal ordinaire n° 96, « de Saint-Maximin ». Construction d'un égout du 4^e type entre le chemin des Tuilliers et le chemin de Villon. Travaux estimés à la somme de 5.227 fr. 39, non compris une somme de 272 fr. 61, à valoir pour frais imprévus. Le cautionnement est fixé à la somme de 200 francs.

Le devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Mardi 29 décembre, 11 heures. — *Mairie de Belley.* — Construction d'une école mixte au hameau de Coron. Mont. des travaux, 11.091 fr. 86. Cautionnement, 550 fr.

Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 20 décembre, midi. — *Mairie de Varenne-sur-Allier.* — Agrandissement à l'hospice de Gayette. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant des travaux, 72.858 fr. 98. — 2^e lot. Charpente. Mont. des travaux, 13.004 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant des travaux, 9.877 fr. 12. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 15.974 fr. 58. — 5^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 21.125 fr. 17. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux, 12.071 fr. 83. — 7^e lot. Conduites d'eau et appareils sanitaires. Montant des travaux, 12.417 fr. 96.

Renseignements à la mairie et chez M. Baër, architecte à Moulins ou chez l'économiste à l'hospice.

Isère. — Mercredi 16 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Routes nationales. Cylindrage à traction mécanique des matériaux d'empierrement, pendant les cinq années 1904 à 1908. Montant annuel, 26.096 fr., soit pour les cinq années du bail, 130.480 fr. Cautionnement, 4.300 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Rivoire-Vicat, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Lesdiguières, 26, à Grenoble.

Renseignements : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^o dans les bureaux de M. Rivoire-Vicat, ingénieur en chef, rue Lesdiguières, 26, à Grenoble.

Loire. — Samedi 19 décembre, 10 h. — *Hôtel de ville de Roanne.* — Con-



struction d'une Ecole pratique de commerce et d'industrie rue Carnot. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ciments, carrelages, etc. Montant des travaux, 221.234 fr. 24. A valoir, 11.211 fr. 71. Total, 232.445 fr. 95. Cautionnement, 8.000 fr. — M. F. Poutignat, architecte de la ville, auteur du projet.

Les soumissions devront parvenir par lettre affranchie et recommandée à M. le Maire de Roanne, la veille de l'adjudication, avant 6 heures du soir. Les certificats devront être déposés à l'hôtel de ville (service de l'architecture, dix jours à l'avance, délai de rigueur.

Renseignements à l'hôtel de ville (bureau de l'architecture).

A. REY & C^{ie}, Imprimeurs-Éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

VIENT DE PARAÎTRE

l'Annuaire de 1903

de la C^{ie} des Agents de Change

de Lyon

Contenant une Notice détaillée sur chaque Société, les Cours et Dividendes de ses actions et obligations, le dernier Bilan et la Répartition des bénéfices pendant les deux derniers exercices.

560 pages grand in-8° à 2 colonnes.

Broché : 10 francs. — Relié : 11 fr. 75.

Pour recevoir franco par la poste ajouter 0 fr. 85

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 34571

A. REY & C^{ie}, Imprimeurs - Éditeurs
4, rue Gentil, LYON

INVENTAIRE GÉNÉRAL DU VIEUX LYON

MAISONS, SCULPTURES, INSCRIPTIONS

Par C. JAMOT

Architecte, membre de la Commission Municipale du Vieux Lyon

Plaquette de 64 pages, avec 15 Vignettes et 2 Plans

PRIX : 2 fr. 50

Envoi franco contre 3 fr. en mandat-poste, mandat-carte ou timbres-poste.

LE NOUVEAU TARIF MUNICIPAL

DES

TRAVAUX DE BATIMENT DE LA VILLE

Édition 1903

Le nouveau tarif municipal des travaux de bâtiment de la ville de Lyon, édition 1903, adopté par les Sociétés d'architecture, par le Conseil des bâtiments civils, par l'Administration des hospices, vient de paraître et est en vente dans nos bureaux, au prix de 14 francs, franco domicile 14 fr. 85 l'exemplaire, comprenant vingt fascicules réunis en portefeuille. Les fascicules ne sont pas vendus séparément.

CALORIFUGES
à base d'Amiante

ASBESTIC

Ses emplois à la Construction

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ASBESTIC

Société anonyme au capital de 300.000 francs

TÉLÉPHONE 21-56 **Siège Social : 7, rue du Bât-d'Argent à LYON** TÉLÉPHONE 21-56

AMIANTE
en poudre et en fibres

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphones.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 51, rue de l'Abondance. — Drageage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viillard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 51, rue de l'Abondance, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de l'Abondance. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Yallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plotets en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

Agence régionale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

MÉDAILLE D'OR
EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

DIPLOME D'HONNEUR

Exposition de Valence 1903



PRINCIPALES SPÉCIALITÉS :
FERMETURES EN FER
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE
NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX
S. G. D. G.

STORES ROULANTS EN BOIS
Fabrication française brevetée S.G.D.G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES
Escaliers tournants fer et bois

Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment

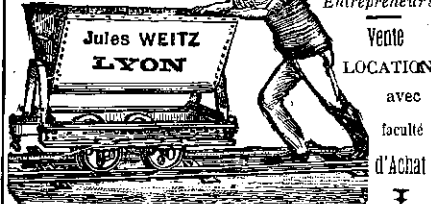
MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMBENTERS

Représentant à Lyon: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.
LYON — CHEMIN DES CULATTES — LYON

Matériel POUR TRAVAUX PUBLICS Mines, Plantations
Matériel MATÉRIAUX pour Entrepreneurs



Vente LOCATION avec faculté d'Achat
Paris 1880, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et Béziers 1892 : deux 1^{ers} Prix, Médailles d'Or.
Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.
Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.
PARIS 1900 : Médailles Or et Argent
Hanoï 1902 : GRAND PRIX

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES
Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA FILS

FATOU-GUITTA

SUCESSEURS

Rue de Savoie, 42, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

MOSAÏQUE

de marbre, romaine et vénitienne
pour dallages et décorations

MOSAÏQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX
Décorative et avec Figures

BERTIN & C^{ie} 223, avenue de Saxe, Lyon
Voir notre Exposition dans notre vitrine

MARBRERIE

EN TOUS

GENRES

TELEPHONE 18-68

Cheminées, Travaux d'Art, Sculpture
Travaux d'Église
Lavabos, Tables à Cafés, Guéridons
Colonnes et Gains

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

Usines et Carrières DEVILLERS & C^{ie}

Représentants exclusifs des grandes marbreries de Bagnères-de-Bigorre
et des Carrières de Cipolin.

USINES :

LA MURE (Isère).
MARPENT (Nord).
ERQUELINES (Belgique).
CARRARA (Italie).

CAPITAL : 1.200.000 Fr.

3, rue Président-Carnot, LYON

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

DEVILLERS & C^{ie} et G. ESCALLE & C^{ie} réunis

MAISONS DE VENTE :

GRENOBLE, 19, av. Alsac-Lorrains.
GENÈVE, quai du Mont-Blanc.
NEW-YORK, 1, Madison Avenue.
LONDRES, 28, City Road.
BRUXELLES, 3, r. du Chien-Vert

F. LAUZUN & C^{ie}

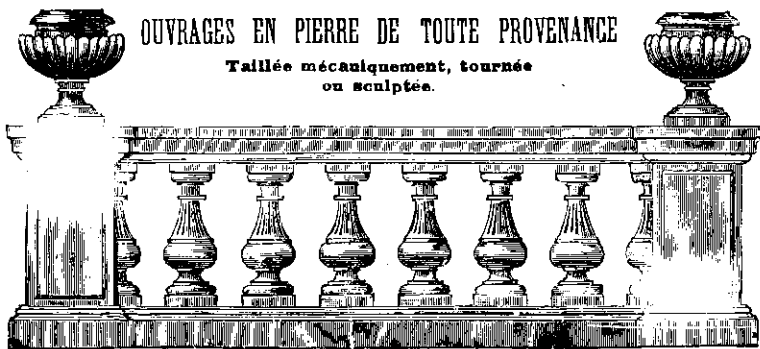
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

BALUSTRADES
partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

DÉCORATION EN STAFF
et Carton-Pierre

EUGÈNE FLACHAT

ACQUÉREUR DES MODÈLES DE DÉCORATIONS
DE L'ANCIENNE MAISON FLACHAT & COCHET

Rosaces, Corniches, Couronnements, Plafonds
Trumeaux de Cheminées en staff
Cheminées en bois, Céramique décorative, Vitraux
Décoration en émaux sur opaline

197, rue Vendôme, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON